

Le 23 septembre 2010

**Message adressé à la Commission Spéciale pour Mourir Dignement  
(CSMD)**

Par la présente, j'aimerais vous faire part de mon plaidoyer en faveur de la légalisation et de l'accompagnement au droit de mourir dans la dignité.

Je me nomme Carolle Cotnoir, j'ai 62 ans et mère de trois beaux grands enfants et grand-maman de deux petits-fils. Je suis atteinte de la sclérose en plaques depuis 24 ans dont 13 passés dans ma maison familiale et les 11 autres dans un CHLSD. J'ai participé à deux émissions exposant mes conditions de vie, la première en 2001, à Enjeux diffusée par Radio-Canada où il fut question du milieu des CHLSD ne correspondant nullement à une clientèle plus jeune et lucide. Après 9 ans, il est facile de constater qu'aucune amélioration notable n'a été apportée dans ce sens. Ma seconde participation fut pour l'Association de la Sclérose en plaques afin de démontrer les carences des services à domicile dispensés aux personnes atteintes de la maladie.

Je suis bien sensibilisée à votre cause et je partage tous les arguments lorsqu'il s'agit de mourir dans la dignité quand vivre dans la dignité est devenu une situation impossible. Je me considère donc très bien placée pour en parler (mon médecin pouvant valider ma lucidité et mon état d'esprit) étant présentement

dans ma 12<sup>ième</sup> année dans un CHSLD et n'ayant eu aucune autre option que d'y entrer en 1999. Loin de moi de vouloir porter de jugement sur le personnel qui aspire avec toute sa bonne volonté à la meilleure qualité de soins possible, je n'ai cependant aucune hésitation à dire que le système gérant ma condition de vie exerce un trop grand contrôle où l'aspect dignité est difficilement applicable. J'ai siégé sur le comité du Centre à titre de représentante des résidents pendant 6 ans dans le but d'essayer de faire changer certaines choses, mais quand le temps et les moyens manquent pour offrir des soins de base, il est grand temps de se poser des questions et de faire des choix.

Après avoir vécu toutes ces années dans ce système, j'estime avoir le droit et les devoirs qui en découlent de me faire entendre et de choisir ma fin de vie pour moi seule et non pour les autres dans une situation similaire. Je devrais avoir l'ultime droit à la liberté de faire ce choix dans la paix, l'harmonie, la compassion et la dignité car dans mon cas, c'est la seule liberté qu'il me reste et qu'on ne devrait pas m'en priver car, personne, et j'insiste, personne ne peut évaluer ce que je vis vraiment, donc qui peut prétendre avoir le droit de m'empêcher d'avoir ce droit de vouloir mourir dignement? La vie n'a rien d'autre à m'offrir que de la souffrance et ce depuis tellement longtemps car elle m'a de plus accablée d'un cancer du sein depuis les trois dernières années pour lequel j'ai refusé tout traitement afin d'éviter tout prolongement de ma vie. J'entendais dernièrement le commentaire d'une infirmière qui disait que le droit de mourir dignement ne

devrait être permis que dans les cas où il n'est plus possible de soulager la souffrance, car évidemment on ne parle ici que de la souffrance physique, que fait-on de la souffrance morale qui souvent est tellement plus vive, ce qui est mon cas après ces 24 dernières années à souffrir l'incessante dégénérescence de mon corps? Vous ne pouvez également estimer l'énorme douleur morale que j'éprouve en pensant à l'épuisement physique et mental de mes enfants.

Pendant tout ce temps à côtoyer la mort, à vivre en compagnie de bénéficiaires en fin de vie, à voir passer les sacs de la mort, à y avoir réfléchi plus que longuement, croyez-moi, une décision très bien mûrie, je me sens très en paix et profondément désireuse de vouloir mourir dans la dignité au moment choisi car je suis très sereinement prête et ce, depuis très longtemps. À ceux qui s'opposent radicalement à la légalisation de ce droit, j'ai cette question : vous trouvez-vous vraiment humains de m'imposer d'attendre la mort sans accompagnement et aucun soin palliatif à cause de vos principes moraux? C'est bien là la réalité de ma présente fin de vie.

J'ai été guidée dans ce cheminement par le difficile vécu et la sévérité de ma maladie qui ne m'ont laissé aucun répit. Dans notre société moderne qui ne m'a même pas accordé l'option de mourir chez-moi, je pense pouvoir affirmer que la réalité du vécu d'une maladie chronique échappe tout simplement à beaucoup

de monde, principalement à ceux qui s'opposent à la légalisation du droit de mourir dans la dignité.

Carolle Cotnoir